

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

D A T E : Lundi 5 décembre 2016
H E U R E : 19 h 30
L I E U : Hôtel de Ville de Dunham

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Pierre Janecek, maire
MM. Kevin Mitchell
Jacques Beaulieu
Gaston Chamberland
Neil Perkins
Gérard Dalpé
Mme Maguy Carpentier, conseillers
ainsi que le greffier, Monsieur Pierre Loïselle

ADMINISTRATION

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

280-16 Proposé par Monsieur le conseiller Jacques Beaulieu,
appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adopté.

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

281-16 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé

et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée du mois de novembre 2016 soit
accepté tel que rédigé.

Adopté.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (sujets à l'ordre du jour)

Aucune question posée.

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT ANNEE 2017

282-16 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jacques Beaulieu

et unanimement résolu que, tel que déjà prévu, Monsieur le conseiller Gérard Dalpé soit
nommé maire suppléant pour les mois de décembre 2016 ainsi que janvier, février et mars
2017, que Madame la conseillère Maguy Carpentier soit nommée maire suppléant pour les
mois d'avril, mai, juin et juillet 2017 et que finalement, Monsieur le conseiller Kevin
Mitchell soit nommé maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2017.

Adopté.

COMPTES PAYABLES

Proposé par Monsieur le conseiller Neil Perkins,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

283-16

et unanimement résolu que la liste des comptes payables au 5 décembre 2016, représentant des déboursés de 111 183.80 \$ soit acceptée et qu'il soit procédé au paiement desdits comptes, par les chèques # 32119 à # 32200 inclusivement.

Adopté

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de ces dépenses pour un montant total de 99 104.06 \$, le solde des dépenses de 12 079.74 \$ ayant fait l'objet d'un certificat antérieur.

CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL 2017

284-16

Proposé par Monsieur le conseiller Jacques Beaulieu,
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

et unanimement résolu que le calendrier des séances ordinaires du Conseil, pour 2017, soit établi selon le règlement n° 304-11 sur la régie interne des séances du Conseil de la Ville de Dunham, soit aux dates et heures suivantes :

- **Lundi, 9 janvier** 2017 à 19h30 (deuxième lundi du mois – congé des Fêtes)
- Lundi, 6 février 2017 à 19h30 (premier lundi du mois)
- Lundi, 6 mars 2017 à 19h30 (premier lundi du mois)
- Lundi, 3 avril 2017 à 19h30 (premier lundi du mois)
- Lundi, 1er mai 2017 à 19h30 (premier lundi du mois)
- Lundi, 5 juin 2017 à 19h30 (premier lundi du mois)
- **Mardi, 4 juillet 2017** à 19h30 (lendemain du premier lundi du mois – Fête du Canada)
- Lundi, 7 août 2017 à 19h30 (premier lundi du mois)
- **Mardi, 5 septembre** 2017 à 19h30 (lendemain du premier lundi du mois – Fête du travail)
- Lundi, 2 octobre 2017 à 19h30 (premier lundi du mois)
- **Lundi, 13 novembre 2017** à 19h30 (deuxième lundi du mois – élection générale)
- Lundi, 4 décembre 2017 à 19h30 (premier lundi du mois)

Adopté.

SUIVI DES DOSSIERS

Le directeur général donne un compte-rendu sur l'état des dossiers en cours.

ORGANISMES PARAMUNICIPAUX

Les membres du Conseil responsables donnent les principaux dossiers en cours à la MRC, au CLD, à la REGIE INTERMUNICIPALE D'ÉLIMINATION DES DECHETS SOLIDES DE BROME-MISSISQUOI et à la FONDATION BMP.

ADMINISTRATION – FINANCES

NOUVELLE ENTENTE RIEDSBM

CONSIDÉRANT que la Régie a été constituée par décret du ministre des Affaires municipales, publié le 22 avril 1989 (Gazette officielle, partie 2, p. 1162), sous le nom de « **RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ÉLIMINATION DE DÉCHETS SOLIDES DE BROME-MISSISQUOI** » ;

CONSIDÉRANT que cette dernière entente remplaçait une entente antérieure de 1977 entre les mêmes municipalités ;

CONSIDÉRANT les différentes modifications survenues depuis plus de 25 ans, tant aux niveaux législatif et réglementaire qu'au niveau des méthodes d'opération pour tout ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser et de moderniser l'entente initiale par une nouvelle entente qui maintient la Régie comme mode d'opération et de fonctionnement tout en modifiant son nom en celui de « **RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI** ».

IL EST

285-16

Proposé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé,
appuyé par Monsieur le conseiller Neil Perkins,

et unanimement résolu que le maire, Monsieur Pierre Janecek et le directeur général et greffier, Monsieur Pierre Loiselle soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la nouvelle entente remplaçant l'entente relative à la RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ÉLIMINATION DE DÉCHETS SOLIDES DE BROME-MISSISQUOI.

Adopté.

FERMETURE DES BUREAUX – PERIODE DES FETES 2016-2017

286-16

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jacques Beaulieu

et unanimement résolu que les bureaux de l'hôtel de ville soient fermés aux dates suivantes, en raison de la période des Fêtes 2016-2017 :

- du 23 décembre 2016 à 17h00 au 03 janvier 2017 à 08h30 ;
- Les congés payés des employés de tous les autres services seront les dates suivantes : 26, 27, et 28 décembre 2016 ainsi que les 2, 3, et 4 janvier 2017.

Adopté.

REPAS DE NOËL DES EMPLOYES, POMPIERS ET MEMBRES DU CONSEIL

287-16

Proposé par Monsieur le conseiller Neil Perkins,
appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé

et unanimement résolu d'allouer un montant de 40 \$ par employé pour des frais de repas lors de réunions d'employés pour chacun des différents services (administration, bibliothèque, voirie/travaux publics, incendie) ;

D'allouer un montant approximatif de 800 \$ pour un repas de groupe des membres du conseil municipal et leurs conjoints.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 13000 493.

VIN D'HONNEUR DU 150^E ANNIVERSAIRE 08 JANVIER 2017

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

288-16

et unanimement résolu qu'un montant approximatif de 500 \$ soit autorisé pour la tenue d'un vin d'honneur du conseil municipal, qui aura lieu le dimanche 08 janvier 2017, de 14 heures à 16 heures, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie que cette dépense affectera le poste budgétaire # 02 13000 493 de l'année financière 2017.

APPUIS AU PACTE BROME-MISSISQUOI 2017

289-16

Proposé par Monsieur le conseiller Jacques Beaulieu,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil municipal de cette ville appuie les demandes suivantes au Pacte Brome-Missisquoi 2017, sous réserve du budget qui sera adopté pour l'année 2017 par la municipalité, ainsi que l'acceptation des projets par la MRC Brome-Missisquoi :

- Nature et Création (exposition de sculptures en plein air au Vignoble des Côtes d'Ardoise) participation prévue de6 000 \$
- Ville de Dunham (sentiers pédestres permanents) participation prévue de.....5 000 \$

Adopté.

CORRECTION LIVRES COMPTABLES DOSSIER TAXATION CENTRE MONSEIGNEUR FORGET

ATTENDU QUE les livres comptables de la municipalité montrent des taxes dues et intérêts sur la propriété du Centre Monseigneur Forget au 1964 Scottsmore, matricules 6805-12-8607.00, 6805-12-8607.02, 6805-12-8607.03 et 6805-12-8607.04 pour les années 2003-2004-2005 ;

ATTENDU QUE le Centre Monseigneur Forget profitait avant ces années d'une reconnaissance du Réseau de la Santé, des Services sociaux et de l'éducation et n'avait pas de taxes municipales et scolaires à payer et que la municipalité recevait même une compensation tenant lieu de taxes;

ATTENDU QUE le Ministère des affaires municipales a tardé deux ans avant de déterminer que l'organisme qui occupait à cette époque le Centre Monseigneur Forget n'était plus reconnu par le Réseau de la Santé, des Services sociaux et de l'éducation ;

ATTENDU QUE la municipalité n'avait eu d'autres choix à ce moment que d'émettre des comptes de taxes ;

ATTENDU QUE des intérêts s'accumulent depuis ce temps sur ces montants de façon indue puisque ceux-ci ne sont plus exigibles;

ATTENDU QUE le Ministère des affaires municipales a également tardé à clarifier le dossier et à informer la municipalité et le Centre Monseigneur Forget de la situation à tel point qu'une nouvelle demande de reconnaissance au Réseau de la Santé, des Services sociaux et de l'Éducation n'était plus possible ;

ATTENDU QUE sans ce retard le Centre Monseigneur Forget aurait normalement pu continuer de profiter de son statut puisqu'elle répondait toujours aux critères du ministère comme organisme du réseau ;

ATTENDU QUE par la suite, le Centre Monseigneur Forget a, de bonne foi et en accord avec la municipalité, retardé ses paiements alors que l'organisme a dû se résoudre à produire une demande à la Commission Municipale du Québec pour corriger la situation et demander une exemption de taxes municipales et scolaires ;

ATTENDU QU' une exemption partielle a été accordée par la Commission municipale mais que légalement l'exemption ne pouvait remonter plus loin que le 1er janvier de l'année où la demande a été produite, soit le 1er janvier 2006 ;

ATTENDU QUE la propriété du Centre Monseigneur Forget fera sous peu l'objet d'une transaction et qu'il serait nécessaire de clarifier la situation pour le nouvel acquéreur ;

ATTENDU QUE le nouvel acquéreur présentera une demande d'exemption de taxes municipales et qu'il semble répondre à tous les critères nécessaires pour l'obtenir ;

ATTENDU QU' il y a lieu de radier des livres comptables les montants qui apparaissent toujours aux livres de la municipalité comme étant dus sur cette propriété pour les années 2003-2004-2005 (capital et intérêts) ;

ATTENDU QUE ces montants, même s'ils étaient dus, sont prescrits puisqu'ils remontent maintenant à plus de 10 ans ;

ATTENDU QU' après consultations de nos conseillers juridiques et nos vérificateurs comptables, ceux-ci sont aussi d'avis que ces montants devraient être radiés des livres comptables ;

290-16

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé

et unanimement résolu que les montants dus, capital et intérêts, pour les années 2003, 2004 et 2005, apparaissant aux livres de la municipalité au 31 décembre 2015, dans le dossier Centre Monseigneur Forget, soient radiés des livres comptables de la municipalité.

Adopté.

CONTRAT ENTRETIEN MÉNAGER HÔTEL DE VILLE ET BIBLIOTHÈQUE

291-16

Proposé par Madame la conseillère Maguy Carpentier,
appuyé par Monsieur le conseiller Neil Perkins,

et unanimement résolu que soit renouvelé le contrat avec Madame Vicky Coupal, pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'hôtel de ville et de la bibliothèque municipale, au tarif horaire de 20 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Adopté.

TRANSPORT

OFFRE DE PAVAGE DE SURLARGEURS D'ACCOTTEMENTS DE LA ROUTE 202 EN FRAIS PARTAGÉS – PROJET MTMET 154-11-1167

ATTENDU QUE le MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) compte, dans sa planification quinquennale, un projet de réfection du pavage de la route 202 débutant à la rue Bruce (Route 202) dans notre municipalité et se terminant à l'intersection de la route 104 dans la ville de Cowansville, soit sur une distance de plus ou moins 8,2 km, dont **6,9 km** dans notre municipalité;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet qui pourrait se réaliser dès l'an prochain, le Ministère prévoit à la base paver à ses frais les accotements à une largeur totale de 1,5 m de chaque côté de cette portion de route, aux endroits où les accotements n'ont pas au moins cette largeur et là où il est possible de le faire. Les surfaces d'accotements déjà pavés seront autrement repavées comme telles, toujours aux frais du Ministère, qu'elles aient une largeur inférieure, supérieure ou égale à 1,5 m;

ATTENDU QUE le Ministère pourrait cependant élargir le pavage des accotements à 1,75 m, des 2 côtés de la route dans notre municipalité, toujours là où il est possible de le faire et là où les accotements n'ont pas cette largeur, et ce en frais partagés entre le Ministère et la municipalité (soit 50% de la largeur additionnelle à 1 m aux frais du Ministère et 50% de cette même largeur additionnelle aux frais de la municipalité). Cet élargissement des accotements pavés servirait, entre autres, à accommoder les cyclistes empruntant cette route;

ATTENDU QUE le montant estimé facturable à la Ville de Dunham serait pour le tout d'au plus **25 000 \$ + taxes applicables pour un élargissement à 1,75 m;**

ATTENDU QUE certains secteurs pourraient avoir localement une largeur d'accotement pavé inférieure à 1,75 m, à cause de la largeur limite locale de la plateforme de la route ou de la présence de bordures, trottoirs ou glissières de sécurité. Le montant exact à facturer sera déterminé en fonction des travaux effectivement réalisés;

IL EST

292-16

Proposé par Madame la conseillère Maguy Carpentier,
appuyé par Monsieur le conseiller Jacques Beaulieu

et résolu que la Ville de Dunham confirme au ministère des TRANSPORTS DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) sa participation financière à un tel élargissement des accotements de la route 202.

Qu'une signalisation appropriée soit mise en place pour les vélos.

Adopté.

*Monsieur le conseiller Gérard Dalpé enregistre son vote **contre** la proposition.*

URBANISME

DEMANDE AU PIIA 16-05 – 3930 RUE PRINCIPALE (SEVEN CHURCHES AND CHARITABLE WORK FOUNDATION)

293-16

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

et unanimement résolu que, suite à une recommandation favorable du COMITE CONSULTATIF D'URBANISME (CCU), les travaux suivants, assujettis au PIIA, soient autorisés sur la propriété du 3930, rue Principale:

- installation d'une affiche temporaire de 8 pieds sur 4 pieds, composée de 3 panneaux amovibles. L'affiche indiquera les activités dans le cadre du 175^{ième} anniversaire de la paroisse Ste-Croix.

Adopté.

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE DM-16-16 – CHRISTIAN VERONNEAU 3704, RUE PRINCIPALE

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

294-16

et résolu que soit autorisée la demande de dérogation mineure de monsieur Christian Veronneau pour la propriété du 3704, rue Principale, afin d'y permettre l'implantation d'un garage avec structure intérieure en acier (récupération d'un conteneur) de 28,48 mètres carrés, avec un toit à deux versants comportant une pente de 3/12, revêtement extérieur en bois, sans nécessité de fondation. La structure autoportante reposera sur des poutres de bois aux 48 pouces. Le bâtiment sera pratiquement invisible de la voie publique et des voisins, et ne pourra servir à des fins d'habitation.

Adopté.

*Messieurs les conseillers Jacques Beaulieu et Neil Perkins enregistrent leur vote **contre** la proposition.*

ADOPTION REGLEMENT N° 357-16 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 243-03 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 69 POUR PERMETTRE UN LOGEMENT AU DEUXIEME ETAGE DES GARAGES DETACHES DANS LA ZONE R-11

295-16

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

et résolu que le règlement n° 357-16 modifiant le règlement de zonage n° 243-03 afin de modifier l'article 69 pour permettre un logement au deuxième étage des garages détachés dans la zone R-11, soit et est adopté.

Adopté.

*Messieurs les conseillers Jacques Beaulieu et Neil Perkins enregistrent leur vote **contre** la proposition.*

ENVIRONNEMENT/HYGIÈNE DU MILIEU

SOUSSIONS OPERATION DU RESEAU D'EGOUT

Suite à notre demande de soumission pour l'exploitation du réseau d'égout municipal, incluant six postes de pompage, une (1) seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 2 décembre 2016 à 10h00, soit :

SIMO MANAGEMENT INC.

- Année 125 139.97 \$ (taxes incluses)
- Année 225 515.25 \$ (taxes incluses)
- Année 325 911.40 \$ (taxes incluses)

Après étude, il est :

296-16

Proposé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé,
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

et unanimement résolu que la soumission pour 36 mois, présentée par SIMO MANAGEMENT INC. soit acceptée, et que le contrat débute le 05 janvier 2017.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 41500 499 de l'année financière 2017 (année 1).

SPORTS ET LOISIRS

ENTRETIEN DE LA PATINOIRE SAISON 2016-2017

297-16

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

et unanimement résolu que le contrat d'entretien de la patinoire extérieure, pour la saison 2016-2017, soit accordé à ENTRETIEN PAYSAGER RACINE INC. (Dominique Racine) pour un montant forfaitaire de 6 000 \$ (taxes en sus).

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie que cette dépense affectera le poste budgétaire # 02 70130 521 de l'année financière 2017.

PERSONNEL TEMPORAIRE SURVEILLANCE PATINOIRE

298-16

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

et unanimement résolu que le directeur général soit autorisé à procéder à l'embauche du personnel temporaire nécessaire, pour effectuer la surveillance de la patinoire extérieure et du chalet des patineurs pour la saison 2016-2017, soit une période approximative de 12 semaines, à raison d'environ 54 heures d'ouverture totale par semaine, au taux horaire de 11.50 \$, à répartir parmi le personnel.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 70130 141, et les postes budgétaires des contributions de l'employeur qui s'y rapportent.

CULTURE/PROMOTION TOURISTIQUE

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE/COMMUNICATIONS

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté

SUBVENTIONS/APPUI/PARTICIPATIONS

REMBOURSEMENT A L'APELS - ANALYSES D'EAU ET PUBLICATION JOURNAL LE HERON

299-16

Proposé par Monsieur le conseiller Jacques Beaulieu,
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

et unanimement résolu qu'un montant de 3 020.56 \$ soit remboursé à L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SELBY (APELS), suite aux dépenses effectuées dans le cadre de la participation au réseau de surveillance des lacs et des analyses d'eau effectuées en 2016, ainsi que l'impression et la distribution du journal Le Héron.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 47000 499.

VARIA

Monsieur François Charbonneau et Monsieur Gilles Nadeau, respectivement président et trésorier de L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SELBY (APELS) remettent à la Ville un chèque de 2 500 \$ représentant une partie de la subvention reçue par l'Association pour le plan quinquennal du RAPPEL

QUESTIONS DU PUBLIC

Les personnes suivantes ont posé des questions au Conseil :

- M. Sylvio Morin - vote du conseiller Jacques Beaulieu sur sa demande d'autorisation à la CPTAQ ;
- projet compostage.
- M. Laurent Chatelle - nettoyage des capteurs ;
- qualité de l'eau lac Selby ;
- collecte résidus verts et déchiquetage de branches.
- M. Gilles Therrien - nettoyage capteurs.
- M. Gilles Nadeau - collecte de feuilles mortes ;
- explication analyses d'eau.
- M. François Charbonneau - explication analyses d'eau ;
- informations journal Le St-Armand.
- M. André Pinsonneault - questionnement sur « conteneurs ».
- M. Léo Simoneau - conformité Vignoble du Ruisseau.
- Mme Vicky Coupal - collecte feuilles mortes ;
- contrat exploitation réseau d'égout ;
- Halloween ;
- réparations hôtel de ville.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

300-16

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jacques Beaulieu

et unanimement résolu que l'assemblée soit close.

Adopté.

Pierre Janecek, maire

Pierre Loiselle, greffier

Nicole Gingras, trésorier